

La mise en place des nouveaux parkings
à l'hôpital Charles-Nicolle

C'est :

- + de sécurité
- + de fluidité à l'intérieur du site
- + d'espace pour la circulation des piétons
- + de clarté sur les règles de stationnement



Pour toute information complémentaire :
mobilite@chu-rouen.fr

OÙ PUIS-JE ME GARER ?



LES PARKINGS
POUR LES VISITEURS
Hôpital Charles-Nicolle



Parking **payant**



Forfait horaire

1 heure	1,50 €
2 heures	3,50 €
3 heures	5,50 €
6 heures	11,50 €
24 heures	15,00 €

Forfait hebdomadaire

à partir de 20 €

Forfait mensuel

à partir de 50 €



GRATUIT

pendant 45 min.

Pour déposer des patients des services :

- Pneumologie
- Dermatologie
- Addictologie
- Soins palliatifs
- Psychiatrie

PAYANT

Après les 45 min. gratuites

0,50 € les 15 min. supplémentaires

Ces deux parkings sont gérés par la société Effia :

Information à l'entrée du parking P3 ou par mail à l'adresse :

rouen0001.agent@effia.fr

Dépose-**minute**

Comme son nom l'indique, **le dépose-minute devant l'accueil central** ne doit être occupé que pour une très courte durée. Ce n'est pas un espace de stationnement.



Le code de la route s'applique à l'intérieur du site. Tout manquement aux règles expose le conducteur à un refus d'accès.

Le caducée n'est pas considéré comme valable pour entrer.

ATTENTION : Les agents de la Police municipale procèdent à des verbalisations de manière régulière.